



**FILMS**



**LE CLUB DES DIRECTEURS ARTISTIQUES**

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 / SIRET 784 672 537 00049 - TVA FR89 784



## Sommaire

1. Sommaire
2. Introduction
3. Éligibilité , catégories, tarifs
4. Lexique
5. Format, matériel demandé
6. Annonceur de l'année
7. Modalités

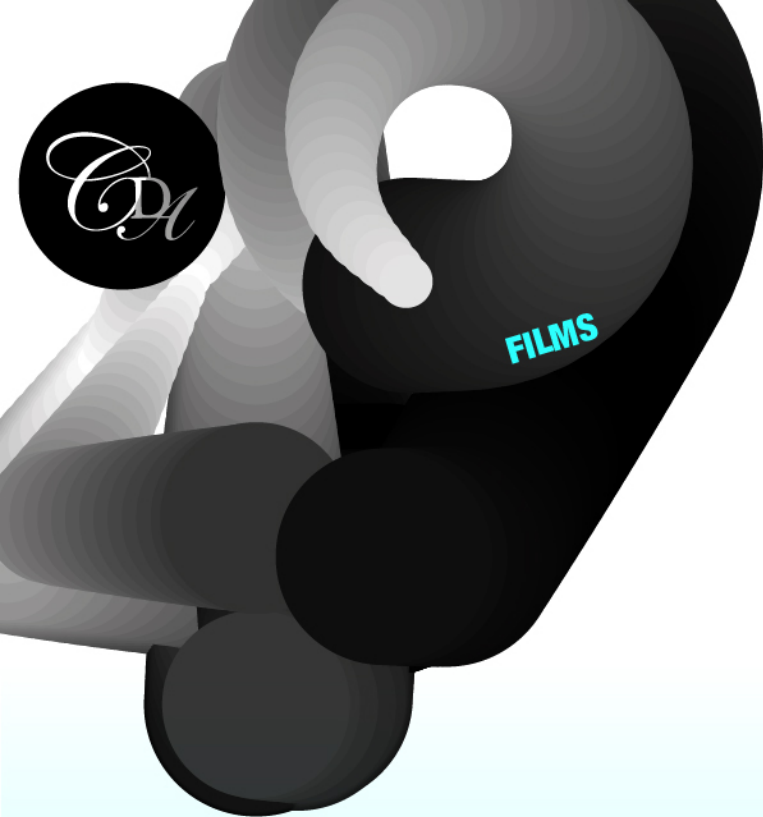
Clôture des inscriptions • 12 janvier •

[www.leclubdesad.org](http://www.leclubdesad.org)



**LE CLUB DES DIRECTEURS ARTISTIQUES**

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 / SIRET 784 672 537 00049 - TVA FR89 784



## Le jury

1. **Pascal Grégoire, Président, Fondateur, La Chose**
2. Souen Le Van, Directrice artistique, **Buzzman**
3. Céline Landa, Directrice de création, **Sid Lee Paris**
4. Olivier Aumard, Concepteur rédacteur sénior, **BETC**
5. Thierry Buriez, Directeur de création, **Jésus & Gabriel**
6. Alexander Kalchev, Directeur de la création, **DDB**
7. Katia Lewkowicz, Réalisatrice, **Carnibird**

Clôture des inscriptions • 12 janvier •

[www.leclubdesad.org](http://www.leclubdesad.org)

#CDA49FILMS



**LE CLUB DES DIRECTEURS ARTISTIQUES**

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 / SIRET 784 672 537 00049 - TVA FR89 784



C  
O  
M  
P  
É  
T  
I  
T  
I  
O  
N

## Introduction

La compétition du Club a pour objet de célébrer les meilleurs d'entre nous, ceux qui ont été les plus innovants, les plus courageux, et les plus talentueux, les plus accrocheurs aussi, bien que ce critère n'entre pas en considération dans les délibérations de nos jurys.

A tous, je veux encore rappeler la finalité de notre Club : remarquer, célébrer les meilleurs, encourager le bel ouvrage, celui de nos origines, la publicité, mais aussi, depuis quelques années, celui de nos filières : celles des arts appliqués.

Le travail d'encouragement commence à partir des écoles (le concours étudiants) où les travaux des élèves sont jugés par des professionnels en exercice appartenant aux meilleurs agences et studios, il se poursuit par la compétition réservée aux professionnels, celle pour laquelle un recueil (l'annuaire) est édité depuis plus de quarante ans.

Nos métiers, certes qui ont des hauts et des bas, tiennent très bien la route et la distance. Ils sont notre arme et notre rempart.

Point de vie sans typo, point de palpitations sans graphismes ou sans clips, point de vie sans design..

Le Club des Directeurs Artistiques est aujourd'hui la seule instance représentant la quasi intégralité de nos professions, de nos filières, fonctionnant de façon philanthropique pour le seul bien de nos métiers et assurant son auto financement.

Inscrivez vos travaux à la compétition, les meilleurs d'entre eux resteront le témoin de notre temps dans notre livre.

Soyons fiers de ce que nous faisons !

Bertrand Suchet  
Président du Club des Directeurs Artistiques





C  
O  
M  
P  
É  
T  
I  
T  
I  
O  
N

## Eligibilité

Travaux parus au cours de l'année 2017 / 2018 : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017  
et du 1<sup>er</sup> Janvier à Mars 2018

Travaux réalisés par des auteurs français ou auteurs travaillant pour le marché français et/ou international.

Les campagnes inscrites et présentées doivent faire l'objet de parutions réelles commanditées par un « client ».

Le Club se réserve le droit de demander des justificatifs de parutions pour les travaux qui ne semblent pas avoir une notoriété évidente et de les disqualifier le cas échéant

Les droits d'inscription seront conservés.

Les travaux ayant été présentés à la compétition les années précédentes ne peuvent être réinscrits l'année suivante.

Les primés à la compétition précédente (individus) pourront présenter gratuitement 1 travail à l'édition suivante.

## Catégorie & tarifs

**Cat. 4 Films** - 390 € ht par projet / 1100 ht par campagne ( plus de 3 travaux )

Film télévision

Film cinéma

Film digitaux (web série, mini série, contenu de marque)

Grandes causes





C  
O  
M  
P  
É  
T  
I  
T  
I  
O  
N

## Lexique

### Film

- Télévision, cinéma, pour le digital, innovation...
- Tous films diffusés sur des écrans faisant l'objet d'achat d'espace
- Peuvent concourir les agences de publicité françaises ou productions ayant réalisé des publicités pour une marque, des films de contenus pour le marché français et/ou international.

### Grande cause

- Films réalisés pour la promotion d'un service, d'un produit ou d'une marque ou d'une cause portée par une association loi 1901
- Les films short listés par le jury dans cette catégorie seront automatiquement proposés au jury de la catégorie Grande Cause ( jury spécifique )

### Innovation

- Innovation avec les formats, le média, interaction entre plusieurs médias et /ou plans médias différents etc....

### Digital

- Branded content : programme court télévision, cinéma, Internet, web série, clip interactif, sponsoring etc..

Les films doivent être présentés en version française tels qu'ils ont été diffusés dans leur format. (tolérés en anglais).

Si les films sont sélectionnés, seule la version française sera diffusée. Le jury se réserve le droit de proposer à un autre jury la soumission s'il juge qu'il peut avoir une sélection.  
(craft, son, typo etc..)





C  
O  
M  
P  
É  
T  
I  
T  
I  
O  
N

## Formats

### Films

Format Mp4 H264 de préférence  
Résolution Full HD 1920 x 1080px  
Durée maximale : 5min (300 secondes)

### JPG

Couleurs RVB  
Résolution : hauteur et largeur de 4000 maxi, 2000 pixels mini.  
Poids : 5 Mo max

- Prévoir 6 images JPG d'aperçu du film, homothétique à la vidéo, hauteur et largeur de 4000 maxi, 1080 pixels mini.
- Optionnel : si le film fait plus de 30 secondes, prévoir une version courte de même résolution, 30 s maximum (si ce "short edit" n'est pas fourni, les 30 premières secondes de la vidéo seront utilisées).

### Audio

Format MP3  
Durée maximale : 5min  
• Prévoir une image d'aperçu au format JPG 1024 par 768px (Le logo de l'annonceur)

## Matériel demandé

6 images JPEG d'aperçu du film, homothétique à la vidéo, hauteur et largeur de 4000 maxi, 1080 pixels mini

Numéroter les fichiers dans l'ordre de présentation souhaité en conservant l'intitulé de l'inscription

Un synopsis de 1200 signes maximum du film, de l'idée créative





C  
O  
M  
P  
É  
T  
I  
T  
I  
O  
N

## **Annonceur de l'année**

A l'issue de la compétition, les membres du bureau et présidents de catégories sur invitation du Club se réunissent pour élire parmi les campagnes primées, l'annonceur de l'année.

Tous les sujets sont étudiés : typo, design, site internet, étalonnage, le montage d'un film, photo, réalisation, la direction artistique etc...

Les critères pris en compte sont la capacité à innover et surprendre, renouveler les codes d'une marque, d'un secteur ou d'un type d'expression.

L'annonceur de l'année est dévoilé au cours de la Garden Party annuelle qui a lieu début juin.







C  
O  
M  
P  
É  
T  
I  
T  
I  
O  
N

## **Modalité**

### **Publication des résultats**

Les shortlists seront publiées sur le site du Club à la fin de chaque jury.

Les résultats seront dévoilés au cours de la cérémonie le 15 mars 2018.

### **Règlement**

Toutes inscriptions doit être clôturées afin d'être prise en compte dans la compétition

A réception du récapitulatif des inscriptions,  
Une facture vous sera adressée en retour pour règlement immédiat.  
**Le règlement par chèque doit être effectué à clôture des inscriptions**

**Si ces étapes ne sont pas respectées, vos inscriptions ne pourront être prise en compte.**

Contact facturation et règlement

[michele.gross@leclubdesad.org](mailto:michele.gross@leclubdesad.org)

Tel 01 47 42 18 51

